

Plan de circulation

Atelier participatif – Zone 4 (20.11.2009)

Synthèse des propositions des habitants

Nota : Ces propositions émanent des habitants présents lors de l'atelier et ne présument pas, en l'état, des décisions qui seront prises dans le cadre de l'élaboration du plan de circulation proprement dit.

Aménagement des voies :

- Qui fixe les normes d'aménagements des voies ? Il s'agit de normes nationales pour la sécurité ou l'accessibilité handicapée. En dehors de ces éléments, une certaine latitude est laissée aux collectivités pour adapter leurs voies au contexte.
Rappel : l'aménagement des voiries est une compétence de la communauté urbaine de Strasbourg et non de la commune
- Qui fixe les hauteurs et les largeurs des « dos d'ânes » ? Il existe des normes nationales en la matière.

M. Dupont rappelle en outre que les « dos d'ânes » sont des aménagements bruyants, susceptibles de gêner le voisinage et dangereux pour les 2 roues. La CTS refuse quasiment systématiquement la réalisation de plateaux surélevés ou de « dos d'âne », préjudiciable au confort des usagers et dégradant rapidement le matériel roulant, outre les nuisances sonores générées.

Route de Lingolsheim :

- Qu'elle instance gère cette route ?
Réponse : C'est une route départementale qui appartient au CG.
- Un des participants souhaiterait que la vitesse soit limitée sur cette voie à partir du croisement avec la rue du Lac.

Rue des Cerises, il est proposé par les participants :

Stationnement	<ul style="list-style-type: none">- Interdire le stationnement sur les trottoirs- Aménager du stationnement en quinconce de part et d'autre de la rue (ce qui est possible, car le bus scolaire n'est pas articulé et aucune ligne de bus ne passe sur cet axe)- Interdire le stationnement qui gêne la visibilité (bande jaune) au croisement avec la rue de la Couronne, au croisement de la rue des Roses, entre le feu et le carrefour de la rue Collège- Supprimer le stationnement entre la rue Frenay et le 51 rue des Cerises
---------------	--

	- Stationnement continu sur Strasbourg
Circulation	- Rue en zone 30 - Remettre en place la priorité à droite - Rue en sens unique
Sécurité	- Mettre un stop rue du Stade/ rue des Cerises. - Sensibiliser les collégiens à la cohabitation des usages (voisinage, transit) et des circulations (piétonnes, vélos, voitures)

Rue du Lac et quartier rue du Lac :

Stationnement	- Aménager des places de stationnement protégées sur la chaussée côté Nord. - Places en quinconce rue des Tisserands - Organiser le stationnement rue du Lac
Vitesse	- Zone résidentielle – zone 30 - Mettre un ralentisseur au droit du carrefour rue de Lingolsheim / rue des Tisserands - Limiter la vitesse par les aménagements (réaménagement des croisements et harmonisation des stops et des priorités à droite entre Lingolsheim et Eckbolsheim)
Vélo	- Aménager une piste cyclable
Sécurité	- Réaménager la carrefour rue de Lingolsheim/ rue du Lac - Réaménagement du carrefour entre la rue des Cygnes et rue du Lac (mauvaise visibilité)

Village et entrée du Village (rue de Lingolsheim – rue du Canal) :

- Les panneaux « Eckbolsheim » et de « 50 km » sont peu visibles l'été à cause de la végétation.
- Ajouter un panneau « 50 km » au niveau du club de pêche.
- Mettre en place la priorité à droite dans tout le village et mettre un panneau l'indiquant à l'entrée
- Mettre tout le village en zone 30